SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240925-20240925p10-DE Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024 L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne 19/09/2024 01/10/2024 02/10/2024

<u>Présents</u>:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés:

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20240925-20240925p10-DE Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024

10ème QUESTION

Renouvellement de la convention de mandat de gestion des recettes du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques (DELIBERATION n°2024-133)

Le marché public de supervision complète du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, conclu entre Saint-Louis Agglomération et la société FRESHMILE en 2022, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la gestion de la prestation monétique liée à l'exécution de ce marché, la convention ayant pour objet de donner mandat à la société FRESHMILE pour procéder à l'encaissement des recettes des usagers souhaitant bénéficier de l'utilisation des bornes de recharge, doit également être renouvelée jusqu'à cette échéance

Il est précisé que la société FRESHMILE s'engage à collecter les paiements des usagers puis de les reverser au maître d'ouvrage, à l'euro près.

Le service de gestion comptable de MULHOUSE a émis un avis favorable quant au renouvellement de cette convention de mandat d'encaissement.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté:

- d'approuver le renouvellement de la convention de mandat d'encaissement à conclure avec la société FRESHMILE telle que jointe en annexe de la présente délibération :
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme, Saint-Louis, le 30 septembre 2024

a Secrétaixe de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Jean-Marc DEICHTMANN

Le Président.